



# CONDITIONS GÉNÉRALES

## « ARTS AU JARDIN AU WOOD COTTAGE 2024 »

### DATE ET HORAIRES

Les dates et horaires d'exposition sont les samedi 25 mai et dimanche 26 mai 2024 de 11h00 à 19h00.

L'installation des artistes se fera le samedi matin à partir de 8h30. L'ensemble des stands devra être prêt à 11h00. Les exposants auront accès au site dès 09h30 le dimanche matin.

Le rangement se fera le dimanche à partir de 19h00. À 21h00, les emplacements devront être entièrement libérés et restitués en parfait état de propreté.

### EMPLACEMENT DES TENTES

Les tentes seront installées dans le parc de la propriété de 4 000 m<sup>2</sup>. Elles sont fournies par la Ville du Vésinet et seront montées et démontées par les services techniques municipaux. Elles sont équipées de tasseaux en bois qui facilitent l'accrochage des œuvres.

Il est interdit d'attacher du matériel lourd tel que des grilles caddy sur les armatures des tentes, ni de percer, d'accrocher ou de coller des éléments qui risquent de déchirer ou d'endommager les tentes.

Les tentes sont d'une taille unique de 3 x 3 m et seront équipées d'une table et de deux chaises. Les tentes ne disposeront pas d'alimentation électrique. Un chevalet sera normalement mis à disposition de chaque tente gracieusement, sous réserve de disponibilité. Des tentes 3 x 4,5 m sont mises à la disposition des associations éventuelles et/ou des artistes partageant le stand avec deux tables et quatre chaises.

Toute détérioration de matériel mis à disposition par la Ville causée par un participant ou par ses installations sera à sa charge. La Ville ne saurait être tenue pour responsable de la négligence des exposants.

### INSCRIPTION

La participation des artistes ainsi que l'attribution des stands seront validées par le service Culture, sous réserve d'un dossier retourné complet au plus tard le mardi 2 avril 2024 et en fonction des places disponibles. La priorité sera donnée aux artistes domiciliés au Vésinet, ensuite l'ordre d'inscription sera prise en compte.

### FRAIS DE PARTICIPATION

Pour cette édition « Arts au Jardin 2024 », il ne sera pas demandé de frais de participation financière aux artistes retenus.

### ASSURANCE

Les artistes sélectionnés devront transmettre obligatoirement aux organisateurs le tableau de valeur d'assurance des œuvres exposées. Chaque artiste doit également s'assurer personnellement, une attestation de responsabilité civile professionnelles ou personnelle devra être fournie en ce sens.

### COMMUNICATION

L'affiche de l'exposition sera créée par le service Communication de la Ville. Le format numérique sera envoyé aux artistes du Vésinet pour diffusion à leurs contacts. La Ville sera en charge de la promotion et diffusion de l'évènement sur les supports habituels : affichage dans les structures et panneaux municipaux, panneaux lumineux, distribution de flyers, réseaux sociaux, site internet.

## **DROIT À L'IMAGE**

En participant à cet événement, les artistes acceptent que des photographies d'eux et de leurs œuvres soient prises par le service Communication pour utilisation sur les différents supports de la Ville en lien avec cet événement (Internet, Facebook, magazine, newsletter, etc...)

## **PARKING**

Une autorisation provisoire de stationnement sera délivrée aux exposants par le service Culture sur demande et sous réserve de transmission de l'immatriculation du véhicule leur permettant de stationner sur le parking des Charmettes ou dans les rues alentour, sous réserve de disponibilité.

Une zone de « dépose minute » sera créée devant le Wood-Cottage afin de permettre le déchargement/chargement des œuvres.

## **GARDIENNAGE ET SÉCURITÉ**

Un gardiennage de nuit sera organisé du samedi 25 mai 2024 de 19h00 au dimanche 26 mai 2024 09h00.

La propriété du Wood-Cottage est clôturée mais il n'y a pas de gardien sur site. Il est prévu que la brigade de la Police municipale effectue plusieurs passages au cours des deux jours.

## **SANITAIRES**

Un cabinet de toilette se trouve dans le jardin de la propriété. Il devra être tenu en bon état de propreté.

## **CONCOURS ARTS AU JARDIN 2024**

Cette année, le concours « Arts au Jardin 2024 » aura pour thème « la Flamme », dans le cadre des Jeux Olympiques Paris 2024.

Les artistes ayant accepté de participer au concours devront présenter une œuvre en lien avec le thème précité. Les œuvres seront soumises au vote du public sur les deux jours ainsi qu'au vote du jury de la Ville, constitué d'élus et d'agents de la Ville.

Les œuvres soumises au concours devront être remises à la Ville pour l'organisation de l'exposition « La Flamme » qui aura lieu les samedi 22 et dimanche 23 juin 2023 dans le cadre des Fêtes Oxygène et de la Marguerite, sur le thème des Jeux Olympiques 2024. Le dispositif de l'organisation de cette exposition sera communiqué ultérieurement.